



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 avril 2026
(Date de convocation : 17 avril 2026)

Délibération N°20260423-11

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujou-Menjouet, Maire,

Étaient présents :

Alexandre PUJO-MENJOUET ; Dominique BORGELLA-ADJUDANT ; Etienne LAY ; Aurore VILLE ; Thibaut MAURIN ; Sarah LAGUERRE ; Sylvain SALIGOT ; Mélissa PUJO-MENJOUET ; Jean-François RABAUD ; David LAFFAILLE ; Marie VIDAL ; Stephen GAYE-METOU ; David MAPPA formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Viviane TORNÉ ayant donné procuration à Jean-François RABAUD
Sarah GRANDSIMON ayant donné procuration à Sylvain SALIGOT

Objet : SUBVENTION AUX COOPERATIVES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, la commune octroie une subvention aux deux coopératives scolaires pour les activités (180€ par enfant), les fournitures scolaires (65€ par enfant) et le cadeau de Noël (15€ par enfant) offert à chaque enfant. Pour l'année scolaire 2026/2027 les effectifs estimés sont les suivants :

- Ste Marie de Campan : 39 enfants
- Campan bourg : 38 enfants

➤ **Ste Marie de Campan**

Nbre enfants >>>	39	TOTAL SUBV.
SUBVENTION : Fourniture scolaire (€/enfant)	65,00 €	2 535,00 €
SUBVENTION : Noël (€/enfant)	15,00 €	585,00 €
SUBVENTION : Subvention activités (€/enfant)	180,00 €	7 020,00 €
<i>TOTAL</i>		<i>10 140€</i>

➤ **Campan Bourg**

Nbre enfants >>>	38	TOTAL SUBV.
SUBVENTION : Fourniture scolaire (€/enfant)	65,00 €	2 470,00 €
SUBVENTION : Noël (€/enfant)	15,00 €	570,00 €
SUBVENTION : Subvention activités (€/enfant)	180,00 €	6 840,00 €
<i>TOTAL</i>		<i>9 980€</i>

Pour rappel, les factures liées aux fournitures scolaires et aux cadeaux de Noël sont directement payées par la commune, dans la limite des montants inscrits ci-dessus.

Il est proposé d'approuver le versement des subventions **liées aux activités** aux coopératives scolaires comme présentées ci-dessus.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- **Article 1^{er}** : de verser 7 020€ à la coopérative scolaire de Ste Marie de Campan
- **Article 2** : de verser 6 840 € à la coopérative scolaire de Campan bourg

Date affichage : 27/04/2026

Le Maire
Alexandre Pujó-Menjouet

